

SEAD Léopold Bellan

Des Lieux d'interventions

- Au domicile de la personne, de son entourage
- Dans les locaux du SEAD
- Dans tous les lieux d'accueil (administratif, social, professionnel, médical ...)

Un Accueil téléphonique

- Du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et de 14h à 19h
- Rencontres sur rendez-vous

Une Equipe pluridisciplinaire

Directrice : Mme LEVAVASSEUR

Chef de service : M. ROUX Christophe

Assistante Sociale : Mme ROSS Marion

Educatrice Spécialisée :

Mme van der HEIDEN Catherine

Psychologue : Mme COUVELARD Sandrine



SEAD Léopold Bellan
21 Boulevard Paul-Louis Courier
Appt. 02
37500 Chinon

☎ 02 47 93 00 55 - 06 08 57 36 97

Messagerie :
savs.sead.chinon@fondationbellan.org

Fondation Léopold Bellan – reconnue d'utilité publique –

Siège: 64 rue du Rocher 75008 Paris

www.fondation.bellan.fr



*Pour la santé
et l'autonomie*

**SERVICE D'ÉVALUATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT
À DOMICILE**

21 Bd Paul-Louis Courier Appt 02
37500 - Chinon

Vous vous posez des questions au sujet du handicap ?
SEAD LEOPOLD BELLAN



...Écoute
...Évaluation
...Information
...Orientation

VENEZ NOUS RENCONTRER

Tél: 02.47.93.00.55

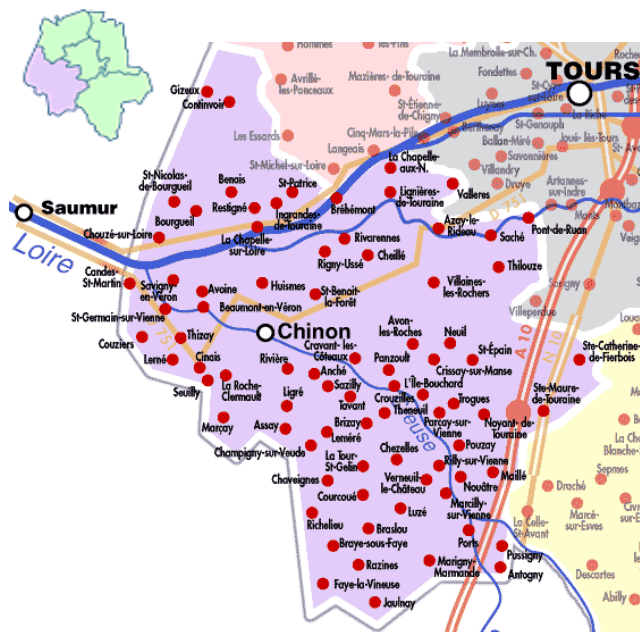


AZAY LE RIDEAU / BOURGUEIL / CHINON /

ILE BOUCHARD / RICHELIEU / SAINTE MAURE DE TOURAINE

Le Service d'Évaluation et d'Accompagnement à Domicile est un service de proximité offrant ponctuellement un lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement pour toute personne et son entourage confronté au Handicap et résidant en Pays du Chinonais - Département Indre-et-Loire .

Une Intervention sur le Pays du Chinonais



Le Public Concerné

Toute personne présentant un Handicap intellectuel, psychique, physique, et/ou sensoriel :

- Ayant été reconnue comme Personne Handicapée, par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- Ou susceptible d'obtenir une reconnaissance de la MDPH et se trouvant en situation de fragilité, de vulnérabilité ou d'exclusion sociale

Les Missions du SEAD

L'action prioritaire du SEAD auprès de la personne est : l'écoute, l'information, l'évaluation, l'orientation et la coordination des dispositifs dont elle bénéficie.

Un espace d'Écoute et d'Information

- Écouter la demande d'aide formulée par la personne et/ou par son entourage
- Répondre aux questionnements liés au handicap
- Informer afin de favoriser l'intégration

Un lieu d'Évaluation et d'Orientation

- Appréhender les potentialités et les besoins de la personne
- Identifier des prestations déjà existantes
- Définir l'opportunité d'une intervention SEAD
- Rechercher une orientation adaptée (SAVS Léopold Bellan, MDPH, Foyer de Vie, ESAT ...)

Un suivi à domicile

- Offrir un soutien dans les domaines administratifs, techniques, sociaux, professionnels ...
- Favoriser la coordination des actions de l'ensemble des services autour du projet de la personne



Un pôle ressource pour un partenariat local, en lien avec la MDPH

- Maintenir l'interaction avec la MDPH d'Indre et Loire
- Développer, renforcer et faire reconnaître un réseau de coopération entre les services et institutions du territoire
- Contribuer à la mise en œuvre d'un diagnostic social local sur la problématique du Handicap

La Procédure d'Admission

Aucune orientation spécifique CDAPH n'est nécessaire pour

bénéficier de l'accompagnement du SEAD.

L'admission est validée par :

1. L'acceptation librement consentie d'une relation basée sur l'échange, l'observation et l'évaluation
2. L'élaboration d'un Projet de Suivi Individualisé définissant les orientations d'actions
3. La remise d'un Document Individuel de Prise en Charge fixant les objectifs et les engagements de chacun

La Durée du Suivi

Le suivi est d'une **durée maximum de six mois**, renouvelable une fois.

Le Projet de Suivi Individualisé

L'élaboration du Projet de Suivi Individualisé est réalisée avec la personne.

Un bilan des actions engagées est effectué et pourra éventuellement donner lieu à un renouvellement destiné à poursuivre le projet sur une durée maximale de 6 mois.

Les Valeurs du SEAD

- ◆ L'intervention du SEAD veille au respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de la personne
- ◆ Le suivi du SEAD vise à inscrire la personne au cœur de l'action engagée dans l'élaboration de son projet
- ◆ L'accompagnement du SEAD garantit la confidentialité de la parole de la personne, dans la limite de l'obligation de protection
- ◆ Face à une situation d'urgence le SEAD s'engage à interpellier les partenaires concernés